

Intervention de la Belgique au Conseil permanent du 25 juillet 2013

En réponse à l'intervention de la Russie prononcée lors du Conseil permanent du 4 juillet portant sur des incidents jugés 'antisémites' en Belgique

Monsieur le Président, la Belgique souhaite prendre note de l'intervention de la Russie sur le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et le néonazisme, prononcée il y trois semaines, lors du Conseil permanent du 04 juillet, et la remercier pour la priorité qu'elle accorde à ces sujets importants.

Dans son discours, la délégation russe citait un incident dans la commune de Aartselaar en Belgique, qu'elle a qualifié comme étant de nature antisémite et qui ferait exemple d'une montée de l'antisémitisme en Belgique.

Après vérification des procès-verbaux de la police, il s'avère que la qualification antisémite dudit incident soit erronée car la cause en serait un excès de bruit nocturne dans un immeuble de logements, et une dispute entre voisins.

Ayant traité l'incident de manière routinière, la police aurait pu sans doute mieux en évaluer la portée ou son effet potentiel. Toutefois, au départ, la police ignorait l'identité juive de la femme concernée.

Monsieur le Président, tout comme notre partenaire russe, nous désirons saisir cette occasion pour souligner l'importance que notre pays attache à la lutte contre l'antisémitisme.

Ainsi, nous avons accueilli les trois Représentant personnels de la Présidence de l'OSCE, chargés de la lutte contre la discrimination des juifs, des Chrétiens, et des Musulmans, en visite officielle en Belgique les 10 et 11 juin. Nous étions particulièrement heureux d'expliquer tout notre dispositif de lutte contre l'antisémitisme au Rabbin Baker. Votre Représentant personnel s'est montré très satisfait et enthousiaste sur les différents instruments de lutte dont nous disposons, en particulier contre l'antisémitisme, que ce soit au niveau national par un dispositif juridique, ou au niveau régional, ou encore via l'enseignement où différentes initiatives existent pour sensibiliser la jeunesse.

Je tiens également à signaler dans cette enceinte qu'en Belgique, les propos antisémites sont interdits par la loi et sont poursuivis en justice.

Finalement, Monsieur le Président, les autorités belges demeurent très attentives à tout incident pouvant être qualifié comme antisémite, étant donné la grande communauté juive que mon pays accueille, et les relations excellentes avec elle. Dès lors, nous participons activement aux multiples activités dans la lutte contre cette forme de discrimination, et nous investissons dans la défense de la communauté juive de notre pays.

Ainsi, en 2012, la Belgique détenait la Présidence de l'Alliance Internationale de Commémoration de l'Holocauste. (La *International Holocaust Remembrance Alliance*). Dans ce contexte, nous avons pu développer beaucoup d'activités en soutien de cette cause. En outre, nous avons participé à la Conférence sur les besoins de sécurité des communautés juives, tenue à Berlin, le 13 juin.

La lutte contre l'antisémitisme a toujours été une priorité politique très importante pour la Belgique. Nous soutenons toute initiative en la matière en remercions encore une fois la Russie pour l'attention qu'elle y porte.